

Ligue Nationale de Cyclisme
38 rue du Surmelin
75020 PARIS
Tél. : 01 43 61 61 90
Site internet : <http://www.lncpro.fr/>



Reportages photographiques sur le calendrier cycliste professionnel français

CONSULTATION

CADRE

La présente consultation est de type ouvert. Les offres des candidats sont acceptées en fonction de la relation entre le lieu de leur entreprise et les sites de prises de vues. A l'issue de cette consultation, un ou plusieurs photographes seront retenus pour la réalisation des prestations définies dans le cahier des charges. Toutefois, le ou les photographes retenus, ne disposeront pas du monopole de l'ensemble des prises de vues effectuées. La Ligue Nationale de Cyclisme se réserve le droit de faire appel à un autre prestataire en cas d'indisponibilité du photographe titulaire et également pour des reportages spécifiques précis

DELAIS

La date de limite de remise des offres est fixée au 04 janvier 2023 à 23h59
Les offres devront être remises par mail /voie électronique,
à **Aymeric Closier** : aclosier@lncpro.fr

COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

- Nom et coordonnées de l'entreprise, autoentrepreneur, freelance... candidat à l'appel d'offres,
- Nom et qualité du ou des photographes intervenants,
- Bordereaux des prix (voir détail ci-dessous),
- Références des candidats
- Book composé d'exemples de réalisations photographiques pour des prestations proches ou similaires à celles du présent appel d'offres,
- RIB,
- KBIS ou Extrait K-bis.
- **Professionnels de la photographie de presse (facultatif).**
- **Matériel utilisé (merci de nous l'indiquer dans votre réponse).**

JUGEMENT ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Composition du jury d'examen des offres : **Élus de la LNC**

Critères de jugements des offres :

- Prix : **40 %**
- Technique : **25%**
- **Qualités esthétiques : 35 %**

TARIFICATION

L'appel d'offre intégrera une grille tarifaire détaillée de l'ensemble des prestations pour l'ensemble des courses professionnelles du calendrier cycliste professionnel. (Voir détail ci-dessous dans le cahier des charges)

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : PREAMBULE :

Dans sa poursuite d'accompagnement de ses familles (coureurs, organisateurs et équipes), la Ligue Nationale de Cyclisme souhaite disposer d'un ou plusieurs photographes professionnels afin d'assurer la prise de vue sur l'ensemble des courses du calendrier cyclistes professionnelle français pour une durée **d'un an puis renouvelable pour 3 ans.**

ARTICLE 2 : CONTEXTE :

La Ligue Nationale de Cyclisme est une association indépendante qui a pour objet d'assurer la gestion et la coordination de l'ensemble des activités cycliste à caractère professionnel. Dans sa recherche d'accompagnement et de notoriété via la communication, La LNC (Ligue Nationale de Cyclisme) est en recherche d'un ou plusieurs photographes capables de capturer le vainqueur de chaque épreuve mais également de remplir la photothèque présente sur le site de la LNC (www.lncpro.fr) pour permettre à chacune des familles de la LNC mais également aux médias/presse de pouvoir utiliser ces photographies librement.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS :

Les prestations du présent appel d'offres concerne la réalisation de photographies destinées à répondre aux besoins propres de la LNC ainsi qu'aux demandes externes justifiées.

Les lieux d'interventions des photographes retenus seront précisés à l'article 3.3 du présent cahier des charges.

Les jours de prestations peuvent être en semaine, le week-end (dimanche inclus) ainsi que des jours fériés.

3.1. Alimentation de la photothèque numérique de la LNC

La Ligue Nationale de Cyclisme dispose sur son site internet d'une photothèque gratuite à destination des équipes cyclistes professionnelles françaises et étrangères, des organisateurs d'épreuves, des coureurs professionnels, mais également de la Presse/ Médias.

Cette photothèque retrace les images de l'ensemble des courses cyclistes professionnelles françaises sur l'ensemble de la durée des épreuves (présentation des équipes, dispositif partenaires de la LNC, grille de départ, course et paysages, arrivée, podium protocolaire et remise des récompenses)

Les photographies réalisées en HD (voir article 6.1) devront être immersive et porter sur le sportif pour donner de la valeur au sport cycliste professionnel.

3.2. Réalisation de la photo du Vainqueur d'étape.

Une des missions principales du ou des photographes sélectionnés sera de garantir à la Ligue Nationale de Cyclisme la prise de vue en HD (voir article 4.2.) du vainqueur de chaque épreuve à son passage sur la ligne d'arrivée.

Cette photographie devra par la suite être envoyée au service communication de la LNC dans les 10 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur afin de permettre une communication et une utilisation rapide du cliché.

Procédure d'envoi :

Pour l'arrivée, envoi dans les 10 minutes de la photo du vainqueur en jpeg HD. Puis dans les 3 heures maximum après traitement, envoi complémentaire des photos de la course du départ au podium. Cet envoi sera à faire sur un mail dédié.

Celles-ci seront accessibles pour téléchargement sur le site de la Ligue Nationale de Cyclisme dans l'espace spécifique dédié à cet effet. Seules les équipes et les journalistes pourront y accéder. Les sites web ou blogs devront en faire la demande préalablement à la LNC.

3.3 Lieux de réalisation des prestations

Les réalisations se feront sur chaque épreuve du calendrier cycliste français qui auront lieu en 2023 y compris les épreuves de plusieurs jours dites « à étapes ».

Liste des épreuves concernés par l'appel d'offres :

- Etoile de Bessèges – Tour de Gard
- Tour Cycliste international des Alpes-Maritimes et du Var
- Faun Drôme Classic
- Royal Bernard Drôme Classic
- Région Pays de la Loire Tour
- Classic Grand Besançon
- Tour du Jura Cycliste
- Tour du Doubs
- 4 jours de Dunkerque / Grand Prix des Hauts de France
- Boucles de la Mayenne
- Mont Ventoux Dénivelé Challenge
- La Route d'Occitanie
- Tour de l'Ain
- Le Tour du Limousin
- Tour du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine
- Bretagne Classic Ouest France
- Paris- Chauny
- Paris-Bourges
- Chrono des Nations

Seules les courses organisées par ASO ne seront pas incluses dans cet appel d'offres :

- Paris-Nice
- Paris -Roubaix
- Critérium du Dauphiné
- Le Tour de France
- Paris-Tours

ARTICLE 4 : OBLIGATION DES PRESTATAIRES :

Le ou les photographes prestataires auront pour obligation de respecter :

- Fournir une photographie du vainqueur sur la ligne d'arrivée dans les délais énoncés ci-dessus. (10min après l'arrivée du premier coureur)

- Alimenter la photothèque numérique présente sur le site de la LNC dans un délai de **3h maximum** après l'arrivée de la course en respectant les règles fixées pour l'indexation et le référencement des images.
- Les obligations en termes de droit à l'image
- Les contraintes de sécurité générales qu'imposent une organisation de course cycliste
- La réactivité et l'adaptabilité

4.1. Délais d'exécution des prestations

Les prestations seront à réaliser sur l'ensemble d'une journée de compétition afin d'avoir un maximum de photographies de l'épreuve concernés.

La prestation commencera donc dès la présentation des équipes et se terminera après la remise de l'ensemble des récompenses.

Des clichés de chaque moment important de la journée seront à retourner à la LNC :

- Présentation des équipes et coureurs
- Discours et animations officiels
- Dispositif animation partenaires de la LNC
- Départ
- Course et Paysages
- Arrivée
- Podium et remise des récompenses

Une photographie en HD du vainqueur de l'étape passant la ligne d'arrivée sera à retourner à la LNC dans les 10 minutes qui suivent l'arrivée.

Concernant les photos utiles à la photothèque, elles devront être envoyées au service communication de la LNC dans un délai de **3h maximum**.

4.2. Respect de l'indexation et du référencement des images sur la photothèque LNC

L'indexation doit s'organiser de cette manière pour le meilleur référencement possible : nom et date de la course – de LNC ou Ligue Nationale de Cyclisme / nom du photographe

4.3. Respect du droit à l'image

La prise en image sur les courses sont soumises au droit à l'image. La prise de vue portrait sur toute autre personne que les sportifs seront interdits.

Seul les images avec une foule apparente seront utilisables par la LNC.

4.4. Respect des consignes de sécurité

Chaque compétition dispose de ses propres consignes de sécurité. Il appartiendra aux photographes titulaires de se tenir informé de ces consignes et règles et de les respecter pour le bon déroulement des épreuves concernées.

4.5. Adaptabilité et réactivité

Les événements cyclistes peuvent être tributaires de divers aléas pouvant engendrer des décalages d'organisation de dernières minutes.

Les conditions météorologiques peuvent également influencer sur les horaires initialement

prévus. Les photographes retenus devront faire preuve d'une grande adaptabilité ainsi que de réactivité.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ :

Les titulaires sont tenus, ainsi que l'ensemble de leur personnel et, le cas échéant, de leurs sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils ont ou auront eu connaissance durant l'exécution de la prestation

Ils s'interdisent, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la LNC.

ARTICLE 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CESSION DES DROITS :

5.1. Cession des droits

Les photos fournies ne seront utilisables que dans le cadre des courses de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elles ne seront disponibles que pour les équipes professionnelles et les médias. Pour tout autre demande, il faudra un accord préalable de la Ligue.

Le photographe reste le seul détenteur des droits de son œuvre. Il la met à disposition pour les communications de la LNC.

5.2. Utilisation Médias

Les titulaires cèdent à la LNC le droit de reproduction et de représentation à destination des médias privés et publics (télévision, presse écrite, site Internet) des photos qui doivent obligatoirement valoriser les intérêts de la LNC.

5.3. Durée des droits

Sur cette partie, c'est à la LNC de la fixer en fonction du prix.

5.4. Mentions Obligatoires

La LNC s'engage à faire apparaître le nom du photographe à chaque utilisation des images afin que puisse être connue la paternité de l'œuvre.

Il peut être mentionné soit à proximité du document reproduit, soit dans une table des illustrations.

ARTICLE 6 : FOURNITURES DES SUPPORTS PHOTOGRAPHIQUE

L'ensemble des supports photographique seront à réaliser sur support numérique.

6.1. Format

. Envoi en HD format 300 dpi. A charge à l'utilisateur de mettre l'image au format de son utilisation.

ARTICLE 7 : DEPLACEMENTS SUR LES EPREUVES

. Un prix à la journée incluant la prestation et les frais de déplacements

. ou un prix de base pour la prestation avec la prise en charge des frais de déplacements.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DE LA LNC

La LNC s'engage à fournir aux titulaires du présent appel d'offre, pour la réalisation des missions qui leur sont confiées, toutes les informations qu'il lui sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer le plein succès des reportages photographiques.

La LNC se chargera, lorsqu'il le jugera nécessaire, d'organiser des réunions avec les acteurs concernés qu'il lui apparaîtra utile de convoquer.